



Communiqué

RISQUES DE PANNES D'ÉLECTRICITÉ DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE Recommandations de la Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Québec, le 5 avril 2023 – La pluie verglaçante attendue dans la région de la Capitale-Nationale au cours des prochaines heures pourrait causer plusieurs pannes d'électricité. La Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale rappelle aux résidents de la région les conseils à suivre pendant une panne d'électricité afin d'éviter les intoxications au monoxyde de carbone.

D'abord, il est important de ne pas utiliser :

- D'appareils à combustion pour la cuisson ou encore pour l'éclairage (ex. : matériel de camping) à l'intérieur de leur résidence en raison du risque d'intoxication au monoxyde de carbone.
- De génératrice à l'intérieur d'un domicile de même que dans un garage attenant à la maison ou à l'extérieur près du bord d'une fenêtre pour s'alimenter en électricité.

De plus, il faut éviter de chauffer un foyer de façon continue sur de longues périodes lorsque le chemisage intérieur de la cheminée (isolation intérieure) n'est pas conçu à cette fin.

La Direction de santé publique recommande de vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée. Dès qu'un appareil à combustion est utilisé à l'intérieur de leur maison (appareil au propane, au gaz naturel, au bois, etc.) ou en présence d'appareils à combustion à proximité du domicile ou encore pour les maisons avec garage, un détecteur de monoxyde de carbone qui fonctionne est recommandé en tout temps.

Rappelons que le monoxyde de carbone est un gaz inodore produit par les appareils à combustion. Une intoxication au monoxyde de carbone occasionne des nausées, des étourdissements, des céphalées et peut être mortelle. En présence de l'un ou l'autre de ces symptômes, la population est invitée à sortir à l'extérieur et appeler le 9-1-1 ou le Centre antipoison du Québec (CAPQ) au 1 800 463-5060.

En cas de panne prolongée d'une durée de 6 heures et plus

Des précautions doivent être prises concernant les aliments contenus dans le réfrigérateur et le congélateur afin d'éviter les risques d'intoxications alimentaires. Les conseils à suivre, notamment la liste des aliments à conserver ou à jeter, sont disponibles sur le site web du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/pannes/Pages/pannes.aspx>

Il ne faut pas hésiter à téléphoner ou à visiter des membres de la famille, des amis ou des voisins en perte d'autonomie demeurant seuls pour s'assurer de leur bien-être.

Enfin, des conseils généraux sur les mesures à prendre avant, pendant et après une panne sont disponibles sur le site web d'Hydro-Québec :

<http://pannes.hydroquebec.com/pannes/en-cas-de-panne/>

En cas de doute sur votre état de santé, vous pouvez communiquer avec le service Info-Santé au 8-1-1, disponible 24 h / 24 h, 7 jours / 7 jours.

- 30 -

Source et renseignements

CIUSSS de la Capitale-Nationale

Direction adjointe des communications – relations médias et affaires publiques

relations.medias.ciuSSscn@ssss.gouv.qc.ca

 CIUSSS_CN



www.ciuSSscn.ca